



BULLETIN N°4

Paris, le 1 juillet 2020

DE-CONFINEMENT ! ÇA Y EST C'EST LA REPRISE !

Vous l'attendiez, nous l'attendions tous depuis longtemps !
C'est enfin arrivé. Nous allons pouvoir reprendre nos activités de façon "presque" normale.
ATTENTION le virus est toujours présent, il est important de suivre les consignes sanitaires ci-dessous :

- 1 Remplir le questionnaire sanitaire
- 2 Les malades guéris du COVID peuvent pratiquer sous réserve de présenter un certificat de non contre indication à la pratique sportive.
- 3 Arrivée du pratiquant en tenue.
- 4 Pas d'utilisation de vestiaire.
- 5 Pratique en salle possible sans limite de nombre.
- 6 Kendo no Kata et Kihon waza (sans changement de partenaire) avec masque de protection.
- 7 Les assauts sont possibles sans dépasser 30 minutes et en limitant le nombre de partenaires, avec l'utilisation d'une protection sous le casque, plexi ou autre.
- 8 Ne JAMAIS utiliser un autre matériel que le sien, et ne pas toucher le matériel d'un autre pratiquant.
- 9 Respectez strictement les gestes barrières.

Les clubs peuvent utiliser ce protocole auprès de la mairie pour demander l'accès aux salles communales.

EN VOUS PROTEGEANT VOUS PROTEGEZ LES AUTRES !



Venez nous rejoindre dans un des 450 clubs du CNKDR

CHAMPIONNATS DU MONDE DE KENDO.

Du 27 au 30 mai 2021 auront lieu les Championnats du Monde de Kendo au Grand Dôme de Villebon-sur-Yvette. Nous avons besoin de tous pour l'organisation de cet événement. Ci-dessous le lien vers le formulaire d'appel au bénévole.
Merci de le faire suivre au plus grand nombre de vos licenciés.

PARTICIPEZ A UN EVENEMENT UNIQUE

<https://18wkc2021.com/appel-a-benevoles/>



LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ÉLECTIVES DES CRKDR.

Les CRKDR, bien que d'un fonctionnement spécifique, sont statutairement des commissions de ligue qui relèvent de la double autorité de la ligue et du CNKDR.

Entre le 1er et le 20 septembre 2020 auront lieu les AG électorales de vos CRKDR. Ces élections sont très importantes, elles désigneront les personnes (de 3 à 9) qui seront en charge de gérer votre région pendant une olympiade (4 ans).

Parmi ces élus il y aura les "Représentants d'Associations". Leur rôle est prépondérant dans le bon fonctionnement de la région, mais surtout pour le Comité National.

LES REPRÉSENTANTS D'ASSOCIATIONS

- L'assemblée générale de la CRKDR élit, pour une olympiade, les représentants des associations à l'assemblée générale du CNKDR (Article 4 - ANNEXE 4-1 - RÈGLEMENT PARTICULIER DU CNKDR) dont obligatoirement le Président de la CRKDR.
- Le nombre de représentants est différent (de 2 à 5) en fonction des régions.
- Les représentants sont invités aux réunions du comité de direction de la CRKDR avec voix consultative.
- Les représentants sont convoqués à l'Assemblée Générale du CNKDR une fois par an pour exprimer par vote la voix des associations de leur région. Ils sont invités à participer aux débats de l'AG et aux assises nationales.

LE RÔLE ET LA PRÉSENCE DES REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS EST INDISPENSABLE AU BON FONCTIONNEMENT DU CNKDR.

Venez nous rejoindre dans un des 450 clubs du CNKDR

